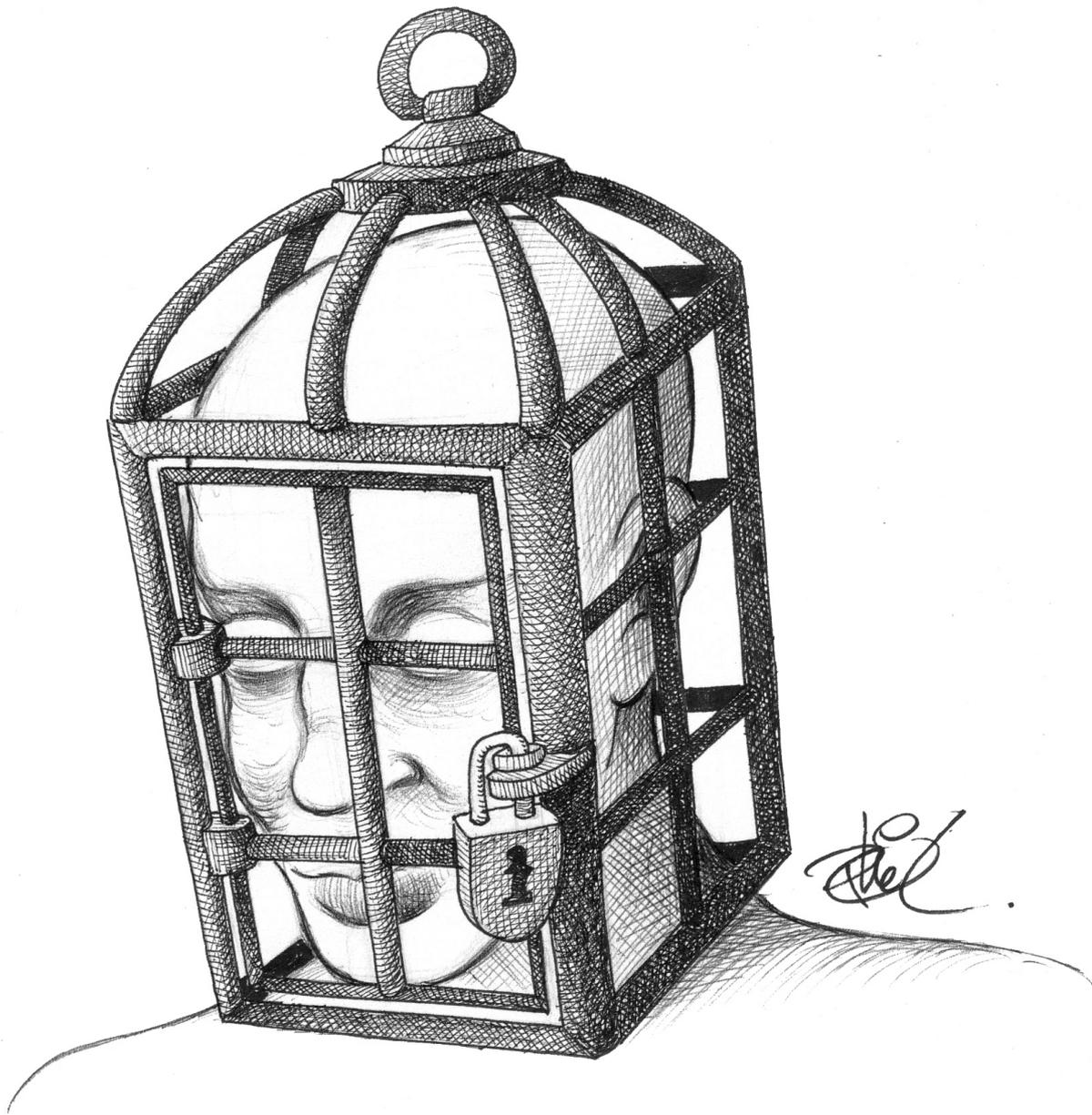


***Collectif Alsacien pour la Libération
Des Militant-e-s d'Action Directe***



***RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL
D'ENSISHEIM***

Dossier de presse

Février 2009

Georges Cipriani doit être libéré !

Après 22 ans de prison et libérable déjà depuis 4 ans, Georges Cipriani n'est toujours pas autorisé à bénéficier d'une semi-liberté. POURQUOI ?

Georges Cipriani incarcéré à Ensisheim dans le Haut-Rhin a déposé deux demandes de libération conditionnelle dans les mêmes conditions que ses camarades d'Action Directe, Joëlle Aubron -décédée d'un cancer le 1^{er} mars 2006 et libérée peu avant sous condition pour raison de santé-, Nathalie Ménigon, qui bénéficie d'une semi-liberté conditionnelle depuis le 2 août 2007 et Jean Marc Rouillan, réincarcéré pour raison politique.

En janvier 1989 et juin 1994, Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani, les quatre militant-e-s de l'organisation Action Directe ont été condamné-e-s à la réclusion criminelle à perpétuité, assorties d'une peine de sûreté de dix-huit ans d'emprisonnement.

Ce jugement a été prononcé par une cour d'assises spéciale, composée de sept magistrats professionnels, c'est-à-dire sans jury populaire. Chefs d'inculpation : l'assassinat du général René Audran, directeur des relations internationales du ministère de la Défense (janvier 1985) ; du PDG de la Régie Renault, Georges Besse (novembre 1986) ; tentative d'assassinat du contrôleur général des armées Henri Blandin (juin 1985) ; enfin attentats contre les locaux d'Interpol et ceux de l'Union de l'Europe occidentale (mai 1986).

Ce 21 février 2009 marque le 22e anniversaire de l'arrestation des quatre militant-e-s.

La seconde demande de Georges Cipriani a été faite en novembre 2007...

Une réponse devait lui être signifiée au cours des six mois suivants, soit au plus tard en mai 2008, mais une loi votée précédemment s'attaque au droit des détenus et aux libertés publiques puisque une mesure de «rétention de sûreté», en premier lieu argumentée à l'encontre des pédophiles, est élargie à tous les condamnés d'au moins 15 ans d'emprisonnement, faisant faire au droit pénal un bond à reculons de 219 ans (soit à la veille de la prise de la Bastille). La loi Dati, sur la rétention de sûreté, adoptée dans la précipitation, fut appliquée rétroactivement au militant détenu, avant même la publication des décrets d'application. Alors que cette action du pouvoir politique, à visée électorale et réactionnaire, fait merveille dans ses rangs, Georges a été placé pendant six semaines au Centre national d'observation de Fresnes et soumis aux examens multiples d'«experts» prétendant juger de sa «dangerosité». Tel le prévoit dorénavant la loi. Enfin, la procédure, conséquence de ce «stage», bloquée et/ou retardée illégalement par l'administration, le condamne à subir une année supplémentaire derrière les barreaux. Georges Cipriani a aujourd'hui passé 22 ans dans les geôles de l'Etat. Il est victime d'un régime d'exception.

Alors que nous espérons l'an dernier venir pour une dernière fois sous les murs de la centrale d'Ensisheim, nous nous rassemblons ce 21 février 2009 pour manifester à nouveau notre colère et notre solidarité.

Sous le vocable poli et hypocrite du pouvoir politique et de certains médias, **«l'affaire Rouillan» rappelle ce régime d'exception que subissent les prisonniers politiques sans qu'ils ne soient pourtant jamais reconnus comme tels- dans les prisons françaises.**

En décembre 2007 la cour d'Appel de Paris ne rejette pas l'aménagement de peine accordée à Jean-Marc Rouillan par la cour d'application des peines de Paris...

Après plus de 20 ans d'enfermement, c'est donc un premier pas vers la liberté et le militant est placé en régime de semi-liberté. Il espère aussi obtenir une libération conditionnelle au terme d'une année. Mais des revanchards attendent... Et le 1er octobre 2008 le parquet de Paris demande la révocation de

cette semi-liberté après la publication d'un entretien du militant au journal l'Express. Ainsi Jean-Marc est-il à nouveau totalement emprisonné deux semaines plus tard. En janvier sa demande, en appel, pour une «conditionnelle» est rejetée.

Pourquoi Jean-Marc Rouillan est-il toujours en prison, depuis 22 ans ? Officiellement parce que l'État, prétextant les "ambiguïtés" d'une phrase extraite de l'interview a décidé d'interdire au militant d'exprimer publiquement ses opinions politiques et de s'engager dans un parti politique, Fût-il légal. En réalité, le travail sur l'histoire de cette période n'est pas toléré, pour la bourgeoisie et ses protecteurs : il faut éviter tout débat public et politique et cataloguer définitivement les militant-e-s comme des criminels.

Emprisonner pour ambiguïtés, sans fondement juridique, voilà la justice de classe, la justice d'exception, celle qui s'acharne et se venge contre les opposant-e-s, politiques, révolutionnaires et même syndicaux ou associatifs comme par exemple des militant-es de ReSF (Réseau éducation sans frontière) ou encore des soi-disant «terroristes de caténaires»...

«Entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur», telle est la définition du terrorisme dans le code pénal. N'est-ce pas plutôt la «politique anti-terroriste» qui tente de terroriser les militants et militantes de toute tendance (plutôt à gauche, rappelons-le) par simple fait qu'ils et qu'elles luttent aussi en dehors des sentiers battus et «acceptables» par l'Etat policier ?!

Jean-Marc Rouillan a accompli sa peine et satisfait à toutes les conditions d'une libération conditionnelle. Il doit être libéré !

Des centaines de prisonniers politiques et victimes de l'Etat pénitentiaire et d'exception doivent également être libérés tout de suite : Régis Schleicher, Georges Ibrahim Abdallah, qui ont très largement dépassé leur peine et qui sont les plus anciens prisonniers politiques du pays. Ainsi que Julien Coupat, présumé innocent, emprisonné depuis la mi-novembre parce dans le collimateur du gouvernement. Etc.

Soucieux de garantir les intérêts des classes possédantes et face aux mouvements sociaux prévisibles, le gouvernement police, comme jamais depuis *Vichy*, la population entière, sous diverses formes (trop longue à énumérer ici), il quadrille, fiche, contrôle, réprime... Au final du sinistre projet anti-démocratique, le projet de loi pénitentiaire : *«Avec ce projet de loi... c'est une prison moderne et digne qui garantit les droits de chacun »* précisait Rachida Dati. . Et pour faire avaler la pilule au téléspectateur moyen, les télé annonce depuis l'automne dernier *« Une série de suicides en prison »*, cela afin de banaliser l'horreur alors que l'on sait parfaitement qu'une personne se «suicide» en prison tous les trois jours dans des circonstances troubles depuis de nombreuses années. La réponse de l'Etat ? Construire des prisons... Non pas pour rendre la détention des emprisonnés plus humaine, mais pour les remplir – l'anticipation gouvernementale ne manque pas d'aplomb : ...dans les années à venir, sept à huit mille condamnés supplémentaires vont s'ajouter aux 66 000 actuels.

Pour dénoncer la politique d'exception et de répression, bras armé du capitalisme en mutation, les voix s'élèvent de plus en plus nombreuses dans la société française.

Soyons nombreux pour exiger ce 21 février

Sous les murs de la Centrale d'Ensiheim à 15H00

la libération immédiate de Georges Cipriani

A BAS TOUTES LES PRISONS ! A BAS TOUTES LES PRISONS !

Message de bienvenue au rassemblement du 21 février 2009 à la Maison centrale d'Ensisheim

Cette année, je n'aurais à nouveau qu'un bref message à vous communiquer, qui est le suivant : alors voilà, à la différence de l'an passée, dites vous bien que dorénavant, avec l'entrée en vigueur de la loi sur la rétention de sûreté, notamment à l'encontre des condamné(e)s à perpétuité par son application au moyen de la circulaire promulguée par le ministère de la Justice en date du 28 février 2008, dites vous bien que l'on est plus en prison uniquement en raison de ce que l'on a commis ou non, en raison de ce pourquoi et à quoi on fut condamné(e), mais bien en raison de ce que l'on est présentement à même de commettre insidieusement à l'avenir. Comme ceci a été mis en exemple, ente autres, il y a peu par la révocation de la semi-liberté de notre camarade Jean Marc Rouillan, en octobre 2008, puis par l'incarcération des 5 jeunes autonomes dans l'affaire des caténaïres de la SNCF. Et en ce qui me concerne, si vous êtes à nouveau ici, à Ensisheim, en 2009, alors si je suis encore emprisonné, malgré ma demande de libération conditionnelle posée en novembre 2007 et hors de tous délais à son examen, *c'est bien en raison* de mon présent concours à une légitimité historique à la lutte armée *par la poursuite de ma résistance au chantage à l'enfermement* et non plus raison de ce que j'ai pu ou non commettre dans un passé vieux de plus de 22 années à l'orée de cette 23^{ème} année d'incarcération.

Voilà, dites vous bien ceci, le motif de votre prochaine incarcération sera de toute évidence dû à ce que vous commettez présentement de significatif pour le futur, à savoir : comme ne serait-ce que de vous murer dans le silence face aux forces de police, face aux forces de l'inquisition ayant, aujourd'hui, droit de pouvoir sur la liberté, sur votre liberté !

Car la liberté est effectivement une question de pouvoir, une question dont il est nécessaire de saisir, un pouvoir qu'il est possible de s'adjuger et d'organiser, et je vous demande donc *d'en user à votre escient et en toute bonne conscience* de sorte à pouvoir être libre présentement, dans votre propos comme dans vos actes, en vous refusant à la servitude volontaire. Vous le pouvez puisque, de mon côté, je prends cette liberté d'en user, oui, à partir d'ici dedans, à révéler qui enchaîne qui comme qui déchaîne quoi et pour quelles raisons cela se réalise, comme de même qu'elle est la voie et la forme de lutte requise pour nous acquérir tous ensemble le pouvoir social à être collectivement libre individuellement !

Ce message est bien sur aussi un appel à ce rassemblement à manifester notre *liberté* devant la Maison Centrale d'Ensiheim, face à l'Administration Pénitentiaire et au Ministère de la Justice comme face à la politique du mépris pratiquée par la sieuse Rachida Dati !

Abattre le totalitarisme marchand du Capital déployé par l'OTAN !

Socialisme ou Barbarie !

Oser lutter, oser vaincre

Georges CIPRIANI, prisonnier politique d'Action Directe.

Maison Centrale d'Ensisheim, le 04.01.2009

L'OTAN : une arme de destruction massive !

L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), née en 1949, pour contrer le bloc soviétique et co-gérer avec celui-ci la guerre froide, est un outil militaire par excellence au service des intérêts politiques, économiques et stratégiques de ses membres. Structurée pour servir de protection au bloc occidental dont l'Europe de l'Ouest et dirigé par les Etats-Unis, l'Alliance atlantique est le bras armé de l'impérialisme capitaliste dans l'hémisphère nord.

Les choix stratégiques de l'Alliance sont unilatéraux ; les membres sont subordonnés de « l'Oncle Sam » dans toute l'aire géographique que recouvre l'Otan depuis ces 60 années passées. De plus, l'Otan agit de concert avec l'UE, la Banque Mondiale, le FMI, l'OMC, pour organiser le pillage de la planète et la misère des 2/3 de la population mondiale et nos métropoles sont le fer de lance de ce processus de destruction et d'aliénation.

Mais l'Otan n'a pas réagi (diplomatiquement) pour protéger la révolution sociale en Tchécoslovaquie en 1968 lors du « printemps de Prague » contre les armées du « pacte de Varsovie ». L'épisode tchèque fut considéré au Kremlin et à la Maison blanche comme « gauchiste » et devait être réprimé. Comme d'ailleurs tous les mouvements d'émancipation populaires de cette période (à l'Est comme à l'Ouest). L'Otan était déjà autiste auparavant, en 1956 en Hongrie lors du soulèvement populaire contre l'impérialisme soviétique.

Aussi à l'instar de nombreuses organisations politiques et syndicales européennes, Action Directe a dénoncé et combattu l'impérialisme de l'Otan et de ses membres...

Au terme du bloc soviétique et de la guerre froide, l'Alliance atlantique devait en toute logique se dissoudre... Que nenni, elle ne cesse depuis près de 20 ans de s'étendre en adhérent des pays de l'Europe Centrale après avoir – sous couvert d'opération humanitaire, mais en fait d'intérêt capitaliste et séparatiste – fait la guerre en ex-Yougoslavie. L'Otan ne connaît pas ses limites et au-delà de la protection active des intérêts de ses membres, une stratégie d'ingérence confirme son désir de suprématie dans l'hémisphère nord de la planète dans le cadre de la guerre économique mondiale qu'elle livre avec les super puissances. L'Otan fait la guerre en Afghanistan, installe des bases militaires au Moyen-Orient, en Asie Centrale, protège entre autres des approvisionnements en pétrole, encercle et provoque l'Iran, soutien économiquement et militairement Israël, etc.

En 1966 la France ne fait plus partie du commandement intégré de l'OTAN tout en restant membre de l'alliance militaire (exemple afghan). Ch. De Gaulle (laissons à César ce qui lui appartient) rejeta l'omnipotence états-unienne, puisque privait son pays de son indépendance en matière de défense et donc de sa politique étrangère (exemple : la Françafrique). Aujourd'hui la France entend réintégrer totalement la super structure. Son chef d'Etat prétend même conditionner son entrée si à « son » pays lui est attribué deux commandements militaires.

Le projet de N. Sarkozy est conforme à sa « vision », purement occidentaliste. Pour lui, la France (et l'UE) doit s'affirmer « *dans sa famille occidentale* » et dans « *les valeurs occidentales qui sont pour elle essentielles* » (Discours de janvier 2008 devant le corps diplomatique français). Lorsqu'il déclare faire en sorte que « *Paris et l'ensemble des capitales occidentales, parlent désormais toutes d'une seule voix...* ». Comme G.W. Bush et comme tous les néo-conservateurs islamophobes, N. Sarkozy est dans une logique de guerre contre tout ce qui ne relève pas des "valeurs occidentales" (judéo-chrétiennes et néo-libérale). Bref, Il est au plus près d'une politique fascisante qui, pour "garantir la paix et la sécurité", prône une domination occidentale du monde, par la guerre s'il le faut.

Avec Georges Cipriani, Jean Marc Rouillan et avec toutes celles et tous ceux qui s'associent à leur libération, le Collectif Alsacien pour la Libération des Militant-e-s d'Action Directe, appelle à manifester activement contre le nouveau sommet impérialiste et criminel les 3 et 4 avril 2009 à Strasbourg et à Kehl.

kommt mit ! vieni ! come with us ! bizimle gel ! venez nombreux !

Le 21 février 2009 est le 22e anniversaire de l'arrestation des camarades d'Action Directe : Joëlle Aubron, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani.

Georges a déposé sa demande de libération conditionnelle en 2007. En janvier 2009 il n'y avait toujours pas de réponse à cette demande.

L'année dernière, alors que Jean-Marc Rouillan venait d'obtenir une semi-liberté, nous espérions que le rassemblement à Ensisheim serait le dernier !

Mais le gouvernement Sarkozy, jouant sur la médiatisation de viols d'enfants et autres crimes sexuels, aggravait les lois sécuritaires et instaurait la loi sur la rétention de sûreté. La libération de Georges est alors de nouveau retardée.

La loi sur la rétention de sûreté permet initialement de retenir enfermés à vie certains prisonniers condamnés pour des « crimes graves » à des peines supérieures à 15 ans, et ce une fois leur peine accomplie.

Mais également en raison de cette loi de février 2008, tous les prisonniers condamnés à perpétuité qui déposent une demande de libération conditionnelle doivent subir une expertise de psychiatres et de psychologues. C'est pourquoi Georges a été transféré six semaines au CNO (Centre National d'Observation) de la prison de Fresnes en juin et juillet 2008. Et il n'y a pas de délai pour que les expertises soient présentées à la justice.

La résistance politique est psychiatisée.

On nie l'existence de prisonniers politiques et on tente d'assimiler leurs actes à des "cas psychologiques ou psychiatriques ».

Début avril, une vaste opération de propagande impérialiste se tiendra à l'occasion du 60e anniversaire de la fondation de l'OTAN. En réponse aura lieu à Strasbourg une forte mobilisation anti-OTAN.

AD et la RAF ont mené dans les années 70 et 80 le combat armé contre l'impérialisme et le capitalisme. L'OTAN, en tant qu'instrument militaire de réalisation des intérêts impérialistes, constituait une de leurs cibles stratégiques.

Les camarades issus de ces combats et qui sont toujours emprisonnés ont toute notre solidarité !

Georges a eu de multiples activités avant de décider de rejoindre l'organisation Action Directe : Il milita au syndicat CFDT à l'usine Renault-Billancourt (Paris) pour y publier un journal syndical ("Prairial"). Après son déménagement à Francfort, à la fin de 1972, il milita au Schwarze Hilfe (Le secours noir), organisation anarchiste pour les prisonniers, au collectif SPK (Collectif Socialiste des Patients) et discuta, en tant que travailleur précaire, des luttes contre l'oppression et l'exploitation dans les usines et les bureaux. Il s'engagea également dans le combat antinazi en République Fédérale d'Allemagne.

Georges, qui a vécu dix ans à Francfort, faisait partie en 1974 des premiers squatteurs du centre de jeunesse de Bockenheim, lieu qui a été de nouveau squatté au mois d'août 2008.

Qui était Action Directe ?

Action Directe était une organisation de guérilla communiste qui dans les années 80 menait, avec d'autres organisations, la lutte armée en Europe. Leurs actions s'inscrivirent toujours dans une ligne internationaliste et furent toujours liées aux luttes des trois continents contre l'exploitation, l'impérialisme et ses structures militaires. Depuis 1985 les militants d'AD avec ceux de la RAF en République Fédérale d'Allemagne poursuivaient la stratégie de l'unité des révolutionnaires en Europe de l'Ouest. Action Directe menait des actions contre le responsable des trafics d'armes en France (Général Audran) et contre le PDG de Renault (Georges Besse). Georges Besse était un exécutif de déstructurations industriels et de licenciements de masse.

**kommt mit - kommt mit - vieni - vieni - vieni - come with us - come with us - come with us -
bizimle gel - bizimle gel - bizimle gel - venez nombreux - venez nombreux - venez nombreux -**

***FreundInnen und GenossInnen der Gefangenen aus Action Directe, Frankfurt . . . Paris
AmiEs et Camarades des prisonnierEs d' Action Directe, Frankfurt...Paris***

Janvier 2008

Libération des prisonniers d'Action directe !

Par *NLPP (Ne Laissons Pas faire)*.

Une brève chronologie :

12.04.50 : Naissance de Georges Cipriani

21.02.87 : Arrestation

12.87-04.88 : première grève de la faim contre l'isolement total imposé.

01.89 : premier procès d'AD.

1989 : Fin de l'isolement total obtenue après une deuxième longue grève de la faim, transfert dans un quartier spécial à Fresnes

15.06.93 : internement forcé à l'Unité de malades difficiles (UMD) de l'hôpital psychiatrique de Villejuif

06.94 : deuxième procès d'AD ; condamnation définitive à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté 18 ans

Fin de 7 années d'isolement

08.01-12.02 : internement à l'UMD de l'hôpital psychiatrique de Sarreguemines

21.02.05 : fin de la période de sûreté

7.07.05 : rejet de la 1ère demande de libération conditionnelle par le TGI de Colmar

01.07 : rejet de la 2e demande de libération conditionnelle

11.07 : nouvelle demande de libération conditionnelle

20.06.08-6.08.08 : Placement au CNO (Fresnes)

Le texte d'appel :

22 ans !

Le 21 février 2009, cela fera 22 ans que Georges Cipriani est incarcéré ! C'est en effet en février 1987 qu'il fut arrêté, avant d'être condamné à perpétuité pour des actions armées revendiquées par son organisation, Action Directe.

Aujourd'hui, Georges Cipriani se trouve encore derrière les hauts murs de la centrale d'Ensisheim, alors même qu'il est libérable depuis 4 ans, puisque la peine de sûreté de 18 ans assortie à sa condamnation s'est terminée en 2005.

En novembre 2007, il déposait une nouvelle demande de libération conditionnelle et la décision aurait dû lui être signifiée dans les six mois, soit au plus tard en mai 2008. Cette procédure fut remise en cause par la nouvelle loi Dati, dite « sur la rétention de sûreté ». Bien que partiellement censurées par le Conseil constitutionnel, certaines dispositions de la loi Dati allaient s'appliquer de manière rétroactive à tous les condamnés à plus de 15 ans de détention, avant même la publication des décrets d'application d'une loi adoptée dans la précipitation.

Présentée à l'opinion publique comme protégeant la société de criminels multirécidivistes, notamment de psychopathes sexuels, cette nouvelle loi sécuritaire permet de maintenir en prison des militants révolutionnaires libérables, laissant à penser que leur engagement politique et la solidarité qui les a animés peuvent relever d'une pathologie mentale. Elle complique encore et rallonge les procédures déjà très restrictives de la justice « antiterroriste », de la justice d'exception que les militants d'Action Directe ont toujours connue depuis leur incarcération.

En juin-juillet de l'an dernier, Georges Cipriani fut ainsi transféré au Centre national d'observation (CNO) de la prison de Fresnes, où pendant six semaines il fut soumis dans des conditions éprouvantes aux examens multiples d'« experts » prétendant mesurer une « dangerosité particulière ».

La Commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté avait soi-disant deux mois pour rendre son rapport. Son dossier aurait donc dû être examiné le 5 septembre : il ne l'a pas été.

Une procédure bloquée par l'administration ou retardée illégalement, et Georges Cipriani aura ainsi subi une année sup-plémentaire en prison et ne sait toujours pas quand sa demande sera jugée. Pourtant, son dossier répond à toutes les exigences d'une décision favorable et aurait déjà dû lui permettre d'obtenir

un aménagement de peine, sous la forme d'un placement en semi-liberté. Rien, aujourd'hui, ne justifie qu'il reste enfermé, si ce n'est l'arbitraire de l'Etat et son acharnement revancharde.

Régis Schleicher se trouve dans la même situation, après, lui, plus de 25 ans de prison.

Jean-Marc Rouillan, réincarcéré le 4 octobre dernier sous un prétexte infondé en droit, après 10 mois de semi-liberté, a vu sa demande de libération conditionnelle examinée en visioconférence le 19 janvier. Le Parquet s'est prononcé pour le rejet de cette libération, ce qui amènerait Jean-Marc Rouillan à rester jusqu'à 2 années de plus en prison.

Nathalie Ménigon, la première et la seule parmi les militants d'Action Directe, a enfin obtenu la liberté conditionnelle depuis le 2 août dernier, après une année de semi-liberté. Elle devra pendant 5 ans satisfaire à toutes les exigences de contrôle qu'impose cette libération conditionnelle.

Et souvenons-nous de Joëlle Aubron, morte en suspension de peine le 1er mars 2006, d'un cancer détecté trop tard en prison, qui consacra ses dernières forces à la lutte pour la libération de ses camarades, et celle de Georges Ibrahim Abdallah, militant révolutionnaire libanais, emprisonné en France depuis 25 ans.

Pour manifester cette année encore notre solidarité et exiger la liberté pour Georges Cipriani, et tous les prisonniers révolutionnaires, nous serons présents :

- Jeudi 5 février, de 18h à 19h :

RASSEMBLEMENT devant la direction de l'Administration pénitentiaire, carrefour rue de la Verrerie - rue du Renard (Paris 4e - métro L1-L11 Hôtel-de-Ville).

- Mercredi 11 février, à 19h30, au CICP (21 ter rue Voltaire, Paris 11e, metro Nation ou Rue des Boulets) :

RÉUNION D'INFORMATION ET DE MOBILISATION pour préparer ensemble le

- **RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL, samedi 21 février, à 15 heures, devant la maison centrale d'Ensisheim (rue Jacques-Balde, Ensisheim, Haut-Rhin)**

Ensisheim se situe entre Mulhouse (15 km) et Colmar (20 km), Autoroute A35 / E25, Sortie Ensisheim.

Collectif "*Ne laissons pas faire !*" / nlpf@samizdat.net – <http://nlpf.samizdat.net>